



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

QUESTION ECRITE INTITULEE « LA SOCIETE LES PENATES SA EST SORTIE DE LA CAISSE DE PENSION DE LA RCJU ! » (N° 1276) (LE CENTRE)

Séance du 14 novembre 2024

Point n° 10

1. *Est-ce que les autres sociétés, à savoir Les Planchettes SA, Le Bois Husson Sàrl, Les Bennelats Sàrl et Seraino Sàrl sont toujours affiliées à la Caisse de pensions de la RCJU ?*

L'ensemble du personnel des sociétés nommées est affilié à la Caisse de pensions de la RCJU. Cependant, seuls quatre membres de la Société Les Pénates SA sont affiliés à une autre caisse de pension en raison de choix du conseil d'administration de cette société.

2. *Est-ce que la liste des employés de Les Pénates SA est bien de 4 personnes, à savoir uniquement les membres de direction ? Ou y a-t-il d'autres personnes qui bénéficient de ce changement et si oui combien ?*

Tous les collaborateurs de la société Les Planchettes SA sont affiliés à la Caisse de pensions de la RCJU, à l'exception de quatre membres de la société Les Pénates SA, qui sont couverts par une autre caisse de pensions. À partir du 1er janvier 2025, deux collaborateurs rejoindront la société Les Pénates SA en raison d'activités communes avec l'ensemble des sociétés des Pénates et seront également affiliés à cette autre caisse de pensions.

3. *Quelle a été l'approche et la réflexion du Conseil municipal pour se positionner sur ce retrait de la Caisse de pension de la RCJU ? Et quel est le montant des frais engendrés par ce changement (compensation) ?*

Le Conseil municipal n'a pas pu prendre position sur l'affiliation des membres de la société Les Pénates à une autre caisse de pension que la CPJU. Il devait initialement se prononcer sur une demande de cautionnement sollicitée par le canton. Cependant, ce dossier n'a pas été traité car l'adhésion de la société Les Pénates SA à cette autre caisse de pensions avait déjà été effectuée.

A notre connaissance, il n'y a pas eu de frais engendrés par ce changement.

4. *Le Conseil municipal est-il à l'aise avec cette décision qui d'une part engendrerait, cas échéant, une inégalité entre les employés de ces différentes sociétés et d'autre part peut paraître comme une décision surprenante pour une entreprise en main communale ?*

La Municipalité n'est pas à l'aise avec la décision de ne pas affilier le personnel de la société Les Pénates SA à la Caisse de pension de la RCJU. L'ensemble des collaborateurs des autres sociétés, ainsi que les collaborateurs de la Municipalité, sont affiliés à la Caisse de pension de la RCJU. Cette dernière joue un rôle important pour la ville et représente un acteur essentiel, tant pour la Municipalité que pour la société Les Pénates SA, notamment avec Le Bois Husson Sàrl et Les Bennelats Sàrl qui sont locataires de la Caisse de pensions de la RCJU.

28 octobre 2024

Le Conseil municipal